

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la  
DORDOGNEArrondissement de  
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

**Date de convocation : 24 mars 2023**

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

**Présents:** M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

**Absent :** néant

**Secrétaire :** Mme DUMAS Natacha

## N° 2023-18 : Achat cureuse de fossé

Monsieur le Maire expose :

Par convention, les communes de Limeyrat, Thenon, Fossemagne et Bars avaient acheté en commun une cureuse de fossé en 2015. Celle-ci étant aujourd'hui hors service, un nouvel achat est envisagé.

Un devis a été demandé à l'entreprise Roche de Cherveix-Cubas établi à **6700 € HT** soit 8040 € TTC, une proposition de reprise de l'ancienne cureuse d'un montant de 700 € accompagne ce devis. Après une visite sur place, un accord des représentants de chacune des quatre communes a été acté pour l'acquisition d'une cureuse Greffet Type 2200 d'une portée de 2,20 m pour une profondeur de 0,90 m, relevage hydraulique, rotor de 40 cm et cardan limitateur.

Ce type de matériel pouvant bénéficier d'une subvention du Fonds d'Equipement des Communes du Conseil départemental (25% du HT), la commune de Bars étant la commune acquéreuse et de ce fait bénéficiaire du FCTVA, la participation **sous forme de subvention** de chaque commune s'élève à **1148,25 €**.

le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de signer la convention d'achat ci-jointe avec les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer la convention d'achat en commun avec les communes de Fossemagne, Limeyrat, Thenon et Bars d'une cureuse de fossé auprès de l'entreprise Roche de Cherveix-Cubas pour un montant total de 6700 € HT (8040 € TTC).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 31 mars 2023

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023